

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Les présentes conditions sont conclues entre :

d'une part

TEC2REC, Auto-Entreprise, dont le siège social est situé 3 rue Mortier 59360 BAZUEL, immatriculée au Répertoire des Entreprises et des Etablissements sous le numéro SIRET 790 353 239 00011, représentée par Monsieur Matthieu LEGRAND ; dénommé comme le « prestataire ou « Apporteur d'affaires »,

et d'autre part, les personnes dénommées « client (s) », personne(s) physique(s) ou morale(s) souhaitant faire appel aux prestations de service auprès de **TEC2REC** ; signataire(s) de commande électronique via le site, du devis, du contrat ou ayant signifié sa commande par écrit ; Ou dénommées « le prospect » est identifié aux conditions particulières annexées aux CGV de la section V.

Les présentes conditions visent à définir les modalités de vente entre TEC2REC et le client pour les prestations suivantes, celles-ci étant indépendantes et exclusives comme définies aux sections :

- I. Prestations « Aide à l'insertion professionnelle et aux Techniques de Recherche d'emploi » et « Foreigner Students »,
- II. Prestation de service Recrutement,
- III. Prestation de conseils en Ressources Humaines,
- IV. Prestation de service Community Management,
- V. Prestations de mise en relation,

Et, à l'exception des articles suivants :

Article 1 – HEBERGEMENT

Le site www.tec2rec.com est édité et hébergé part 1&1. (www.1&1.com)

Article 2 - PRISE DE CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DES CGV

Les présentes conditions générales de vente sont consultables sur le site www.tec2rec.com. En conséquence, le Client qui contacte **TEC2REC**, est réputé avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente. Les conditions générales de vente constituent la base juridique de tous nos contrats.

En signant un devis, en signant un contrat, en utilisant un service, le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières, le cas échéant, et accepte toutes les dispositions et règles établies sans aucune réserve ou garantie autre que celles stipulées ci-dessus.

Article 3 - CONFIDENTIALITE

TEC2REC s'engage à ce que les informations envoyées par e-mail ne soient pas traitées à d'autres fins que pour l'exécution des prestations commandées à la demande exclusive du client ni à céder ces informations à des tiers à l'exception des sous-traitants avec lesquels **TEC2REC** travaille.

Les documents ou informations confiés par le client à l'occasion de l'exécution du contrat de prestation de services, ainsi que les états, études, audit... documents provenant de leur traitement, sont couverts par le secret professionnel. Ils ne peuvent en aucun cas, sauf sous-traitance, être communiqués à des tiers sans l'accord écrit du client.

TEC2REC protège les informations personnelles du client de tout accès, utilisation ou divulgation sans son autorisation sauf dans les cas où **TEC2REC** y serait contraint par la loi.

Les informations fournies sont conservées 2 ans.

Article 4 - DROIT D'ACCES AU FICHIERS

Conformément à la loi informatique et Libertés, n° 78-17 DU 6 JANVIER 1978, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification concernant ses données personnelles. Il peut en faire la demande par mail à contact@tec2rec.com

Article 5 – REFERENCES

Le Client autorise **TEC2REC** à utiliser son nom ou la mention des prestations développées pour son compte à des fins commerciales. Si le Client ne le souhaite pas, il doit le signaler avant la fin du premier mois de collaboration, en signant une lettre de non utilisation de son nom et des prestations développées.

Article 6 - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le droit applicable au contrat de prestation de services est le droit français. Les parties chercheront, préalablement à toute procédure contentieuse, une solution amiable aux différends qui pourraient survenir. A défaut de solution amiable dans un délai d'un mois, tout litige survenant à raison de l'exécution ou de la rupture de contrat sera soumis à la seule compétence du tribunal de commerce de Lille (59). Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.

Article 7 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

TEC2REC est une marque déposée de l'Auto-Entreprise représentée par Monsieur Matthieu LEGRAND.

Tous les éléments du site www.tec2rec.com hébergé via le fournisseur 1&1, qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente sont protégés par le droit d'auteur. Ainsi, aucun des documents provenant du site **TEC2REC** ne peut-être copié, reproduit, republié, téléchargé, posté, transmis ou distribué d'aucune manière que ce soit, et autre que dans les conditions de vente entre **TEC2REC** et la société d'hébergement du site web.

L'utilisateur qui dispose d'un site Internet à titre personnel et qui désire placer, pour un usage personnel ou commercial, sur son site un lien simple renvoyant directement à la page d'accueil du site de **TEC2REC**, doit obligatoirement en demander l'autorisation. Il ne s'agira pas dans ce cas d'une convention implicite d'affiliation. En revanche, tout lien hypertexte renvoyant au site de **TEC2REC** et utilisant la technique du framing ou du in-line linking est formellement interdit. Dans tous les cas ce lien devra être retiré immédiatement sur simple demande de **TEC2REC**. Dans le cas contraire, le contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires.

Article 8 – VALIDITE TEMPORELLE ET DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions s'appliquent pendant toute la durée de mise en ligne des services offerts par **TEC2REC** et sont soumises à la loi française.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas nuire à la validité et le respect des présentes conditions générales de vente.

Article 9 – ARCHIVAGE

Sauf accord écrit, **TEC2REC** n'est pas tenue de conserver les documents de travail, quel qu'en soit le support (notamment, données, Curriculum vitae, textes, traduction, films ... documents utilisés pour l'exécution du travail). En cas d'accord quant à la conservation, les coûts de l'archivage, du traitement ultérieur, du formatage et de l'édition seront à la charge du client.

Article 10 – FORCE MAJEURE

TEC2REC ne pourra être tenue pour responsable d'un délai non respecté pour cause de force majeure comme en particulier en cas de maladie, de grève, d'accident, d'incendie, de dégât des eaux, d'inondation, de tremblements de terre, de vol de matériel, d'attentat, d'accident, de guerre ou guerre civile, d'incident nucléaire ou tout autre fait ou circonstance ayant une cause externe ou imputable à un tiers, non évitable, empêchant **TEC2REC** d'exécuter ses obligations.

Article 11 - RESPONSABILITE DE TEC2REC

TEC2REC s'engage à réaliser les missions confiées, en stricte conformité avec les règles relatives à sa profession et son expertise. **TEC2REC** s'oblige à fournir les moyens nécessaires à sa mission, dont il sera le seul juge.

TEC2REC réalise les prestations de services en toute liberté et indépendance. Il est libre d'exercer son savoir-faire auprès de sa propre clientèle.

Les délais de réalisation des commandes mentionnées par **TEC2REC** ne sont donnés qu'à titre indicatif.

TEC2REC décline toute responsabilité en cas de retards éventuels imputables au client par suite

- d'informations inexactes ou incomplètes communiquées à **TEC2REC** ;
- de retard apporté à la validation des livrables ;
- d'un manque de collaboration du Client ;
- et plus généralement de l'inexécution par le Client de ses obligations contractuelles.

Le client ne peut se prévaloir d'aucun retard de réalisation pour résilier le Contrat ou réclamer des dommages et intérêts.

TEC2REC n'encourt aucune responsabilité relative au contenu des documents, qui est de la responsabilité pleine et entière du client.

TEC2REC s'appuie exclusivement sur des informations communiquées par le client pour effectuer les prestations commandées.

TEC2REC ne saurait être tenu comme étant responsable des résultats du client dans sa démarche de recherche. En aucun cas **TEC2REC** ne sera appelé à procéder à un quelconque remboursement des services commandés.

Article 12 - RESPONSABILITE DU CLIENT

Le client garantit **TEC2REC** de toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans les informations fournies par lui. Il est de ce fait responsable des informations qu'il transmet à **TEC2REC** portant notamment sur ses données personnelles, les qualités, les entreprises, métiers, postes, tâches... faisant l'objet de la commande. Il est également responsable du respect des législations spécifiques à son activité et des engagements professionnels et clauses souscrites auparavant.

En conséquence, **TEC2REC** ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des travaux qu'il aura soumis au client et au sujet desquels elle aura obtenu son accord, notamment en cas d'action en responsabilité.

Le client garantit **TEC2REC** et se substituera à elle en cas d'action judiciaire et/ou de condamnation que cette dernière aurait à supporter du fait d'un manquement du client à ses diverses obligations de déclaration et ce nonobstant la réparation de l'entier préjudice de **TEC2REC**.

I. Prestations « Aide à l'insertion professionnelle et aux Techniques de Recherche d'emploi » et « Foreigner Students »,

Les articles suivants s'appliquent exclusivement à la prestation sus mentionnée à la **section I**.

Objet :

TEC2REC dans le cadre de sa prestation de services, en ligne via le site tec2rec.com, « Aide à l'insertion professionnelle et aux Techniques de Recherche d'emploi » et « Foreigner Students », est dédiée à l'analyse et conseil de CV/Lettre de motivation permettant aux Candidats « Clients » de mettre en valeur leur candidature et d'être accompagnés dans leur démarche de recherche d'emploi ou de bénéficier de conseils professionnels en Ressources Humaines. Elle permet de les informer sur les Techniques de recherche d'Emploi et de les accompagner dans leur recherche et opportunités de carrière. **TEC2REC** peut également contribuer à mettre en relation les candidats clients et les entreprises susceptibles de recruter sous réserve d'en informer préalablement chacune des parties.

1. LA COMMANDE

En préalable à une commande, le client peut demander gratuitement auprès de **TEC2REC**, l'élaboration d'un devis des prestations accessibles en ligne sur le site tec2rec.com, celui-ci pouvant évoluer suivant les besoins du client. Les prestations et tarifications d'un devis sont valables 2 mois à compter de sa date d'émission.

La commande ou demande de devis peut se faire via le site e-commerce tec2rec.com ou en dehors du site directement au représentant de **TEC2REC**.

2. VALIDATION DE LA COMMANDE

Pour les commandes en ligne via le site web e-commerce, le client déclare avoir pris connaissance et accepte les présentes conditions générales de vente lors de la validation définitive de la commande en ligne. En conséquence, le client reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document.

Pour les commandes nécessitant un devis ou en dehors du cadre du site e-commerce tec2rec.com, les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du devis, daté, signé et précédé de la mention « Bon pour accord » ou « lu et approuvé » par le Client, les signatures entraînant l'acceptation des termes du devis et validation du contrat.

Dans certains cas, notamment défaut de paiement ou autre problème sur le compte du client, **TEC2REC** se réserve le droit de bloquer la commande de l'utilisateur jusqu'à la résolution du problème.

3. MODIFICATION DE COMMANDE

Toute modification d'une commande doit être formulée par écrit par le client. Si l'une des stipulations d'une prestation de Services de la section I était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé par l'ensemble des parties.

Toute annulation en dehors du délai légal de 14 jours + 1 jour calendaires de la commande rend acquis pour 50% le montant du service souscrit ou commandé qui y était joint sans préjudice des indemnités supplémentaires que **TEC2REC** pourrait réclamer devant les tribunaux du fait de cette annulation.

4. LE PRIX

Les tarifs ne sont pas assujettis à la TVA en application de l'article 293 B du code général des impôts. Les prix des prestations sont indiqués en euro hors taxes.

TEC2REC se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sans préavis, néanmoins les services seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la commande ou du devis. Les sommes versées lors de la commande ne peuvent être considérées comme des arrhes ou des acomptes.

Pour régler sa commande, le client dispose de plusieurs modes de paiement : le paiement Paypal, la carte bancaire, le virement ou le chèque bancaire. En cas de paiement par chèque, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France à l'ordre de **TEC2REC**.

Toute commande sera traitée à compter de l'encaissement effectif du règlement, et **TEC2REC** s'engage à traiter la commande à compter de cette date.

Le client garantit à **TEC2REC** qu'il dispose des capacités financières et autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement qu'il a choisi, lors de la validation du bon de commande ou approbation du devis.

Une fois la commande validée/devis approuvé et le paiement effectué, le client ne pourra faire aucune demande de remboursement pour quelque raison que ce soit sous réserve des conditions prévues par la loi.

TEC2REC se réserve le droit de suspendre le traitement de la commande en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes bancaires ou officiellement accrédités. **TEC2REC** ne saurait être tenue pour responsable de toutes malversations ou utilisations frauduleuses d'un quelconque moyen de paiement.

5. RETARD DE PAIEMENT

Dans le cas d'un retard de paiement, le prix dû sera majoré de pénalités de retard correspondant aux taux d'intérêt légal en vigueur appliqué par la Banque Centrale Européenne et calculé sur le montant des sommes dues.

Conformément aux articles 441-6 c.com. et D.441-5 c.com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

En outre, **TEC2REC** se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte par jour de retard.

6. RESPONSABILITE

La responsabilité de **TEC2REC** ne saurait être engagée en cas d'inexécution du contrat conclu avec le client résultant d'un cas de force majeure ou de fait indépendant de sa volonté tels que l'interruption du service résultant d'une défaillance du réseau téléphonique, du fournisseur d'accès à Internet, d'une défaillance de son éditeur ou hébergeur de site ou opérateur de paiement.

L'indisponibilité ou la suspension momentanée de l'accès aux prestations ne pourraient ouvrir droit à des dommages et intérêts pour le client. **TEC2REC** n'encourt aucune responsabilité pour tous dommages indirects, pertes d'exploitation, pertes de profit, perte de chance, dommages ou frais. En cas de dommage direct établi, la responsabilité de **TEC2REC** est limitée au montant de la commande du client. La responsabilité de **TEC2REC** ne pourrait être engagée en cas de transmission par inadvertance d'un virus informatique ou cheval de Troie. Toutes conséquences liées ne sauraient donc pas s'imputer à **TEC2REC**.

7. LIVRAISON ET ACCEPTATION DE LA PRESTATION DE SERVICES

A l'achèvement de la Prestation, **TEC2REC** remettra au client les livrables prévus dans la commande souscrite ou devis, par tout mode de communication de son choix, en vue, le cas échéant, de leur acceptation.

Le client disposera d'une durée de cinq (5) jours calendaires, pour évaluer la conformité des éléments livrés aux spécifications définies dans la commande souscrite ou devis et notifier ses réserves par écrit à **TEC2REC**. Au-delà de ce terme, le client sera réputé avoir accepté les éléments livrés.

En cas de non-conformité notifiée par le client et constatée par **TEC2REC**, ce dernier s'engage à apporter les modifications nécessaires à la prestation de services, dans un délai défini d'un commun accord par les parties, en fonction des remarques et commentaires effectués par le client. Ces modifications ou corrections seront réalisées sans facturation supplémentaire. Le rejet d'une prestation de services par un Client ne peut être justifié que par un manquement flagrant aux règles de l'art. Ce rejet ne saurait être fondé sur un élément non maîtrisé par **TEC2REC** ou résultant des directives précises du client.

II. Prestation de Recrutement

Les articles suivants s'appliquent exclusivement à la prestation sus mentionnés à la **section II**.

Objet

Le client donne mission à **TEC2REC** de rechercher et de lui proposer en vue d'une embauche un ou des candidats correspondant au profil décrit dans les conditions particulières.

La société **TEC2REC** a une obligation de moyens. Toutefois, afin de permettre un travail efficace, le client s'oblige à déterminer avec soin le profil de poste à pourvoir.

TEC2REC mettra en œuvre toutes diligences utiles en accord avec le Client, qu'il tiendra régulièrement informé du déroulement de la mission qui lui a été confiée.

1. DUREE ET MODALITE DE LA PRESTATION

La convention est conclue pour une durée indéterminée qui prendra fin automatiquement par l'embauche du ou des candidats recherchés. Le contrat prendra fin lors de l'embauche du ou des candidats, quelle que soit l'origine du contact entre le candidat et le client.

Le client s'oblige à prévenir **TEC2REC** dans les huit (8) heures de l'embauche d'un ou des candidats afin de mettre fin aux recherches entreprises par celle-ci.

TEC2REC ne bénéficie d'aucune exclusivité sauf dérogation fixée dans les conditions particulières..

La nature de la prestation est dite « au succès », c'est – à –dire n'ouvrant droit à aucun acompte financier sur la prestation, les honoraires étant dû à l'embauche du ou des candidats, sauf dérogation fixée dans les conditions particulières.

2. BON SUIVI

La mission de **TEC2REC** est limitée à la présentation du ou des candidats présentant le profil fixé par le client. **TEC2REC** n'est pas responsable des conditions de l'exécution du contrat de travail par le salarié.

Aucune garantie n'est donnée par **TEC2REC** ; le client faisant son affaire personnelle de l'appréciation du ou des candidats et de leurs compétences aussi bien avant la signature du contrat de travail qu'au cours de l'exécution de celui-ci.

TEC2REC n'est pas une entreprise de travail temporaire et aucun lien de subordination n'existe entre le ou les candidats et le prestataire.

3. HONORAIRES

En contrepartie de sa prestation de service, **TEC2REC** a droit aux honoraires fixés dans les conditions particulières négociées avec le client.

Sauf accord particulier, **TEC2REC** n'est liée par les prises de commande de ses clients que sous réserve d'un versement d'un acompte de 30 % du montant global du devis qui aura été établi. Les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du devis, daté, signé et précédé de la mention « Bon pour accord » ou « lu et approuvé » par le Client, les signatures entraînant l'acceptation des termes du devis et validation du contrat de prestation.

Le droit à honoraires sera acquis dès l'embauche du salarié et cela nonobstant l'existence éventuelle d'une période d'essai.

La rupture du contrat de travail, quelles que soient la raison et la personne à l'initiative de cette rupture, n'entraîne pas le remboursement partiel ou total des honoraires qui resteront définitivement acquis à **TEC2REC**.

Les honoraires seront payés comptant au jour de la réception de la facture sauf dérogation fixée dans les conditions particulières.

4. LE PRIX

Les tarifs ne sont pas assujettis à la TVA en application de l'article 293 B du code général des impôts. Les prix des honoraires et services sont indiqués en euro hors taxes.

TEC2REC se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sans préavis, néanmoins les services seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la commande ou du devis.

Le client garantit à **TEC2REC** qu'il dispose des capacités financières et autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement qu'il a choisi, lors de la validation du bon de commande ou approbation du devis.

TEC2REC se réserve le droit de suspendre le traitement de la commande en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes bancaires ou officiellement accrédités. **TEC2REC** ne saurait être tenue pour responsable de toutes malversations ou utilisations frauduleuses d'un quelconque moyen de paiement.

Les paiements peuvent être effectués par chèque, par virement ou par virement automatique. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

5. RETARD DE PAIEMENT

Dans le cas d'un retard de paiement, le prix dû sera majoré de pénalités de retard correspondant aux taux d'intérêt légal en vigueur appliqué par la Banque Centrale Européenne et calculé sur le montant des sommes dues.

Conformément aux articles 441-6 c.com. et D.441-5 c.com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

En outre, **TEC2REC** se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte par jour de retard.

6. INTERDICTION D'EMBAUCHE

Le client s'interdit d'embaucher tout candidat qui lui aurait été présenté par **TEC2REC** et auquel il n'aurait pas donné suite par une embauche.

Cette interdiction s'applique pendant une durée de une (1) année à compter de la présentation, laquelle pouvant aussi bien être réalisée physiquement que résulter du simple envoi d'un Curriculum Vitae.

Faute pour le client de respecter cette interdiction, il sera dû à **TEC2REC** une indemnité égale au double des honoraires convenus entre les parties à la contractualisation de la prestation.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITE

Il est expressément convenu entre les parties que **TEC2REC** n'est tenue que d'une obligation de moyens. En conséquence, sa responsabilité ne pourra être engagée que sur une faute de sa part prouvée par le client. De manière expresse, **TEC2REC** ne saurait être tenue pour responsable des préjudices indirects que pourrait subir le client tels que notamment préjudice commercial, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, atteinte à l'image de marque qui pourraient résulter d'un manquement de **TEC2REC** à ses obligations contractuelles. Toute action dirigée contre le client par un tiers constitue un préjudice indirect. Nonobstant ce qui précède, il est expressément convenu entre les parties que la responsabilité de **TEC2REC**, en cas de faute prouvée par le client, est expressément limitée au montant des sommes payées par le client au titre du contrat de prestation dans les six (6) mois précédant le fait générateur du dommage.

8. SOUS-TRAITANCE

TEC2REC est autorisée, sans instructions écrites contraires du client, à sous-traiter l'intégralité ou une fraction du travail commandé par le client.

9. CONDITIONS PARTICULIERES

Les présentes conditions particulières constituent une annexe indissociable des conditions générales relatives au contrat de prestations de services conclu entre les deux parties quant au recrutement de personnel.

- Identité du client :
- Rémunération de la prestation de **TEC2REC** :
- Profil du poste à pourvoir :
- Conditions spécifiques dérogeant aux conditions générales
 - ✓ Exclusivité de la prestation de service du recrutement :
 - ✓ Modalités de paiement des honoraires :
 - ✓ Autres

III. Prestations de Conseils en Ressources Humaines

Objet :

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations de service de conseils en Ressources Humaines réalisées par **TEC2REC**. La commande d'une prestation de Ressources Humaines implique l'adhésion complète et sans réserve du client aux conditions générales de vente additionnelles ci-mentionnées après en **section III**.

1. PRESTATIONS DE COMMUNITY MANAGEMENT

Est appelé « Prestation de Conseils en Ressources Humaines », l'ensemble des services mis à la disposition du client par **TEC2REC**, à savoir :

- Le conseil en Gestion Prévisionnelle des emplois et compétences,
- Le conseil en Administration du Personnel et Paie,
- Les conseils de communication en Ressources Humaines,
- Les conseils juridiques en Droit Social et droit du Travail...,
- Les conseils liés à la négociation avec les parties prenantes ayant un impact sur les Ressources humaines tels que syndicats, patronat, organismes de branches...,
- Les conseils en Formation en entreprise,
- La formation professionnelle dans le domaine des Ressources Humaines et l'ensemble des autres services en Ressources Humaines ; et toutes les prestations de services sollicitées par le client ayant fait l'objet d'une proposition formelle de la part de **TEC2REC**.

2. PRISE DE COMMANDE

Sauf accord particulier, **TEC2REC** n'est liée par les prises de commande de ses clients que sous réserve d'un versement d'un acompte de 20 % du montant global du devis qui aura été établi. Les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du devis, daté, signé et précédé de la mention « Bon pour accord » ou « lu et approuvé » par le client, les signatures entraînant l'acceptation des termes du devis et validation du contrat.

3. MODIFICATION DE LA COMMANDE

Toute modification d'une commande doit être faite dans les mêmes formes que la commande initiale. Si l'une des stipulations du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé par l'ensemble des parties.

Toute annulation de la commande rend acquis à **TEC2REC** l'acompte qui y était joint sans préjudice des indemnités supplémentaires que l'agence pourrait réclamer devant les tribunaux du fait de cette annulation.

Toute annulation de la commande rend le client débiteur des frais engagés par **TEC2REC** auprès de ses fournisseurs dans le cadre de la commande : ces frais devront être remboursés intégralement par le client à l'agence.

4. LE PRIX

Les tarifs ne sont pas assujettis à la TVA en application de l'article 293 B du code général des impôts. Les prix des sont indiqués en euro hors taxes.

Le client s'acquitte du coût du services ou produit demandé, aux tarifs en vigueur le jour de l'achat ou du devis. Les prix des différents services de la prestation Ressources Humaines peut varier selon la complexité du dossier client.

TEC2REC se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sans préavis, néanmoins les services seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la commande ou du devis.

Le client garantit à **TEC2REC** qu'il dispose des capacités financières et autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement qu'il a choisi, lors de la validation du bon de commande ou approbation du devis.

TEC2REC se réserve le droit de suspendre le traitement de la commande en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes bancaires ou officiellement accrédités. **TEC2REC** ne saurait être tenue pour responsable de toutes malversations ou utilisations frauduleuses d'un quelconque moyen de paiement.

5. RETARD DE PAIEMENT

Dans le cas d'un retard de paiement, le prix dû sera majoré de pénalités de retard correspondant aux taux d'intérêt légal en vigueur appliqué par la Banque Centrale Européenne et calculé sur le montant des sommes dues.

Conformément aux articles 441-6 c.com. et D.441-5 c.com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

En outre, **TEC2REC** se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte par jour de retard.

6. PAIEMENT DES SERVICES

Le paiement s'effectuera selon le calendrier des échéances précisé sur le devis. A défaut de calendrier le client s'engage à verser 20% du prix à l'acceptation du devis et le solde à la validation de la prestation de services.

Les paiements peuvent être effectués par chèque, par virement ou par virement automatique. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

7. CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de manquement de la part du client à ses obligations non réparé, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant ledit manquement, **TEC2REC** pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous dommages-intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Le client qui a commandé des services faisant l'objet d'un paiement forfaitaire mensuel pourra notifier par écrit son intention d'interrompre les services avec un préavis de trente (30) jours.

En cas de résiliation d'un Contrat faisant l'objet d'un paiement forfaitaire, à l'initiative du client, le travail déjà effectué sera facturé à 100 % et le travail restant à effectuer à 50 %.

8. LIVRAISON ET ACEPTATION DE LA PRESTATION DE SERVICES

A l'achèvement de la Prestation, **TEC2REC** remettra au client les livrables prévus dans la commande souscrite ou devis, par tout mode de communication de son choix, en vue, le cas échéant, de leur acceptation.

Le client disposera d'une durée de cinq (5) jours calendaires pour évaluer la conformité des éléments livrés aux spécifications définies dans la commande souscrite ou devis et notifier ses réserves par écrit à **TEC2REC**. Au-delà de ce terme, le client sera réputé avoir accepté les éléments livrés.

En cas de non-conformité notifiée par le client et constatée par **TEC2REC**, ce dernier s'engage à apporter les modifications nécessaires à la prestation de services, dans un délai défini d'un commun accord par les parties, en fonction des remarques et commentaires effectués par le client. Ces modifications ou corrections seront réalisées sans facturation supplémentaire. Le rejet d'une prestation de services par un Client ne peut être justifié que par un manquement flagrant aux règles de l'art. Ce rejet ne saurait être fondé sur un élément non maîtrisé par **TEC2REC** ou résultant des directives précises du client.

9. CAS DES PROPOSITIONS NON RETENUES

Les devis de **TEC2REC** sont gratuits, les projets présentés devront impérativement nous être restitués dans leur totalité (documents numériques et papiers) s'ils ne sont pas retenus et restent la propriété intégrale de **TEC2REC**.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET PROPRIETE DE CONTENUS

Propriété intellectuelle

Jusqu'à acquittement de l'intégralité de la facture par le client, tous les éléments réalisés par **TEC2REC** reste sa propriété. Le client ne devient propriétaire des résultats de la prestation de services qu'après complet paiement de la facture. Toutefois même si plusieurs exemplaires de visuels, de noms, de textes lui ont été présentés, le client ne peut être propriétaire que de celui qu'il aura validé, les autres restants la propriété de **TEC2REC**. En devenant propriétaire, le client reconnaît et assume ainsi pleinement l'entière responsabilité des choix artistiques, des contenus textuels et visuels figurant dans la prestation de services réalisée par **TEC2REC**. Le client autorise **TEC2REC** à utiliser ses réalisations à des fins purement démonstratives, plus particulièrement en ce qui concerne les contenus visuels et textuels.

Des frais techniques attachés à la livraison de matériel source peuvent en outre être appliqués. Les éléments d'identification de l'entreprise cliente, notamment le logo, sigle, la marque, le conditionnement doivent faire l'objet d'un accord séparé prévoyant les modalités de cession des droits et la rémunération de celle-ci.

En ce qui concerne les droits de tiers (droit d'auteur, droit voisin), ces droits sont négociés par **TEC2REC** en accord avec le client suivant les nécessités des services fournis, et facturés à celui-ci. Au cas où il serait envisagé de procéder à d'autres utilisations que celles initialement prévues, **TEC2REC** s'efforcera de négocier avec le tiers en vue d'acquiescer les droits nécessaires à ces utilisations. Le client s'engage en contre partie à signaler toute utilisation non prévue initialement dans la commande. La cession consentie ci-dessus ne couvre pas les droits des personnes (droit à l'image, droit de la personnalité liés aux personnes physiques ou personnes morales, pour la réalisation ponctuelle de contributions particulières telles que la photographie, l'illustration, la vidéo). Ces droits sont négociés par **TEC2REC** en accord avec le client suivant les nécessités des services fournis et facturés à celui-ci. **TEC2REC** indiquera au client le montant et les limites des droits acquis.

Le client garantit que tout document communiqué à **TEC2REC**, par lui, ses auxiliaires et/ou ses représentants est libre de tout droit d'auteur, appartenant à un tiers, qui interdirait l'exécution des prestations promises par **TEC2REC**.

Le client s'engage irrévocablement à payer, en sa qualité de garant, tous dommages et intérêts qui seraient réclamés à **TEC2REC**, au titre de la violation des droits d'auteur d'un tiers, du fait de l'exécution des services acceptés par le client.

Le client autorise expressément **TEC2REC**, à notamment retravailler, retoucher et modifier tous les documents fournis par le client, ainsi qu'à faire des reproductions pour les besoins de l'exécution de la commande.

Le client s'engage à indiquer à **TEC2REC**, dès sa constatation, toute violation des droits d'auteur précités.

Responsabilité des contenus

En aucun cas **TEC2REC** ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou tout recours de tiers, notamment du fait d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos collectés et publiés par le client sur son site internet ou ses medias sociaux, qui seraient contraires aux législations et réglementations en vigueur.

TEC2REC se désengage également de toute responsabilité sur les contenus et informations et plus généralement sur l'ensemble des données transmises par le client (support papier, photos, codes, etc.) pour les besoins de la prestation de services. Le client garantira **TEC2REC** à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers de ce fait.

11. LIMITATION DE RESPONSABILITE

Il est expressément convenu entre les parties que **TEC2REC** n'est tenue que d'une obligation de moyens. En conséquence, sa responsabilité ne pourra être engagée que sur une faute de sa part prouvée par le client. De manière expresse, **TEC2REC** ne saurait être tenue pour responsable des préjudices indirects que pourrait subir le client tels que notamment préjudice commercial, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, atteinte à l'image de marque qui pourraient résulter d'un manquement de **TEC2REC** à ses obligations contractuelles. Toute action dirigée contre le client par un tiers constitue un préjudice indirect. Nonobstant ce qui précède, il est expressément convenu entre les parties que la responsabilité de **TEC2REC**, en cas de faute prouvée par le client, est expressément limitée au montant des sommes payées par le client au titre du contrat de prestation dans les six (6) mois précédant le fait générateur du dommage.

12. SOUS-TRAITANCE

TEC2REC est autorisée, sans instructions écrites contraires du client, à sous-traiter l'intégralité ou une fraction du travail commandé par le client.

IV. Prestation de Community Management

Objet :

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations de service en conseil, création, communication et publicité réalisées par **TEC2REC**. La commande d'une prestation de community Management implique l'adhésion complète et sans réserve du client aux conditions générales additionnelles de vente ci-mentionnées après en **section IV**.

1. PRESTATIONS DE COMMUNITY MANAGEMENT

Est Appelé « Prestation de Community Management », l'ensemble des services mis à la disposition du client par **TEC2REC**, à savoir :

- Le conseil en stratégie de communication digitale,
- Le conseil en stratégie de webmarketing,
- Les conseils de community management (CM) et community management en Ressources Humaines (CMRH),
- Les conseils relatifs à la « Marque Employeur »,
- La création, l'édition, la monétisation, et le référencement de site internet, médias sociaux et contenu éditorial,
- La publicité sur internet et Médias sociaux,
- La communication de crise,
- Les relations publiques,
- La formation professionnelle dans le domaine de la communication et community management (CM et CMRH)

L'ensemble des services en communication, de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion ; et toutes les prestations de services sollicitées par le client ayant fait l'objet d'une proposition formelle de la part de **TEC2REC**.

2. PRISE DE COMMANDE

Sauf accord particulier, **TEC2REC** n'est liée par les prises de commande de ses clients que sous réserve d'un versement d'un acompte de 20 % du montant global du devis qui aura été établi. Les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du devis, daté, signé et précédé de la mention « Bon pour accord » ou « lu et approuvé » par le client, les signatures entraînant l'acceptation des termes du devis et validation du contrat.

3. MODIFICATION DE LA COMMANDE

Toute modification d'une commande doit être faite dans les mêmes formes que la commande initiale. Si l'une des stipulations du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé par l'ensemble des parties.

Toute annulation de la commande rend acquis à **TEC2REC** l'acompte qui y était joint sans préjudice des indemnités supplémentaires que l'agence pourrait réclamer devant les tribunaux du fait de cette annulation.

Toute annulation de la commande rend le Client débiteur des frais engagés par **TEC2REC** auprès de ses fournisseurs dans le cadre de la commande : ces frais devront être remboursés intégralement par le client à l'agence.

4. LE PRIX

Les tarifs ne sont pas assujettis à la TVA en application de l'article 293 B du code général des impôts. Les prix sont indiqués en euro hors taxes.

Le client s'acquitte du coût du services ou produit demandé, aux tarifs en vigueur le jour de l'achat ou du devis. Les prix des différents services de la prestation Community Management peut varier selon la complexité du dossier client.

TEC2REC se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sans préavis, néanmoins les services seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la commande ou du devis.

Le client garantit à **TEC2REC** qu'il dispose des capacités financières et autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement qu'il a choisi, lors de la validation du bon de commande ou approbation du devis.

TEC2REC se réserve le droit de suspendre le traitement de la commande en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes bancaires ou officiellement accrédités. **TEC2REC** ne saurait être tenue pour responsable de toutes malversations ou utilisations frauduleuses d'un quelconque moyen de paiement.

5. RETARD DE PAIEMENT

Dans le cas d'un retard de paiement, le prix dû sera majoré de pénalités de retard correspondant aux taux d'intérêt légal en vigueur appliqué par la Banque Centrale Européenne et calculé sur le montant des sommes dues.

Conformément aux articles 441-6 c.com. et D.441-5 c.com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

En outre, **TEC2REC** se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte par jour de retard.

6. PAIEMENT DES SERVICES

Paielements Fixes

Pour les services fixes de création, audit de marché, communication, écriture de contenu, community management..., le paiement s'effectuera comme suit : Le paiement s'effectuera selon le calendrier des échéances précisé sur le devis. A défaut de calendrier le client s'engage à verser 20% du prix à l'acceptation du devis et le solde à la validation de la prestation de services.

Paielements mensuels

Pour des prestations de pack d'abonnement mensuel de community management comme la rédaction de contenu ou l'animation d'un site web, Media Social, le paiement s'effectue en totalité le 1er de chaque mois.

Les paiements peuvent être effectués par chèque, par virement ou par virement automatique.
Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

7. CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de manquement de la part du client à ses obligations, non réparé dans un délai de quinze (15) jours à compter de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant ledit manquement, **TEC2REC** pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous dommages-intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Le client qui a commandé des services faisant l'objet d'un paiement forfaitaire mensuel pourra notifier par écrit son intention d'interrompre les services avec un préavis de trente (30) jours.

En cas de résiliation d'un Contrat faisant l'objet d'un paiement forfaitaire, à l'initiative du client, le travail déjà effectué sera facturé à 100 % et le travail restant à effectuer à 50 %.

8. LIVRAISON ET ACCEPTATION DE LA PRESTATION DE SERVICES

A l'achèvement de la Prestation, **TEC2REC** remettra au client les livrables prévus dans la commande souscrite ou devis, par tout mode de communication de son choix, en vue, le cas échéant, de leur acceptation.

Le client disposera d'une durée de cinq (5) jours calendaires pour évaluer la conformité des éléments livrés aux spécifications définies dans la commande souscrite ou devis et notifier ses réserves par écrit à **TEC2REC**. Au-delà de ce terme, le client sera réputé avoir accepté les éléments livrés.

En cas de non-conformité notifiée par le client et constatée par **TEC2REC**, ce dernier s'engage à apporter les modifications nécessaires à la prestation de services, dans un délai défini d'un commun accord par les parties, en fonction des remarques et commentaires effectués par le client. Ces modifications ou corrections seront réalisées sans facturation supplémentaire. Le rejet d'une prestation de services par un Client ne peut être justifié que par un manquement flagrant aux règles de l'art. Ce rejet ne saurait être fondé sur un élément non maîtrisé par **TEC2REC** ou résultant des directives précises du client.

9. CAS DES PROPOSITIONS NON RETENUES

Les devis de **TEC2REC** sont gratuits, les projets présentés devront impérativement nous être restitués dans leur totalité (documents numériques et papiers) s'ils ne sont pas retenus et restent la propriété intégrale de **TEC2REC**.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET PROPRIETE DE CONTENUS

Propriété intellectuelle

Jusqu'à acquittement de l'intégralité de la facture par le client, tous les éléments réalisés par **TEC2REC** reste sa propriété. Le client ne devient propriétaire des résultats de la prestation de services qu'après complet paiement de la facture. Toutefois même si plusieurs exemplaires de visuels, de noms, de textes lui ont été présentés, le client ne peut être propriétaire que de celui qu'il aura validé, les autres restants la propriété de **TEC2REC**. En devenant propriétaire, le client reconnaît et assume ainsi pleinement l'entière responsabilité des choix artistiques, des contenus textuels et visuels figurant dans la prestation de services réalisée par **TEC2REC**. Le client autorise **TEC2REC** à utiliser ses réalisations à des fins purement démonstratives, plus particulièrement en ce qui concerne les contenus visuels et textuels.

Des frais techniques attachés à la livraison de matériel source peuvent en outre être appliqués. Les éléments d'identification de l'entreprise cliente, notamment le logo, sigle, la marque, le conditionnement doivent faire l'objet d'un accord séparé prévoyant les modalités de cession des droits et la rémunération de celle-ci.

En ce qui concerne les droits de tiers (droit d'auteur, droit voisin), ces droits sont négociés par **TEC2REC** en accord avec le client suivant les nécessités des services fournis, et facturés à celui-ci. Au cas où il serait envisagé de procéder à d'autres utilisations que celles initialement prévues, **TEC2REC** s'efforcera de négocier avec le tiers en vue d'acquiescer les droits nécessaires à ces utilisations. Le client s'engage en contre partie à signaler toute utilisation non prévue initialement dans la commande. La cession consentie ci-dessus ne couvre pas les droits des personnes (droit à l'image, droit de la personnalité liés aux personnes physiques ou personnes morales, pour la réalisation ponctuelle de contributions particulières telles que la photographie, l'illustration, la vidéo). Ces droits sont négociés par **TEC2REC** en accord avec le client suivant les nécessités des services fournis et facturés à celui-ci. **TEC2REC** indiquera au client le montant et les limites des droits acquis.

Le client garantit que tout document communiqué à **TEC2REC**, par lui, ses auxiliaires et/ou ses représentants est libre de tout droit d'auteur, appartenant à un tiers, qui interdirait l'exécution des prestations promises par **TEC2REC**.

Le client s'engage irrévocablement à payer, en sa qualité de garant, tous dommages et intérêts qui seraient réclamés à **TEC2REC**, au titre de la violation des droits d'auteur d'un tiers, du fait de l'exécution des services acceptés par le client.

Le client autorise expressément **TEC2REC**, à notamment retravailler, retoucher et modifier tous les documents fournis par le client, ainsi qu'à faire des reproductions pour les besoins de l'exécution de la commande.

Le client s'engage à indiquer à **TEC2REC**, dès sa constatation, toute violation des droits d'auteur précités.

Responsabilité des contenus

En aucun cas **TEC2REC** ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou tout recours de tiers, notamment du fait d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos collectés et publiés par le client sur son site internet ou ses medias sociaux qui seraient contraires aux législations et réglementations en vigueur.

TEC2REC se désengage également de toute responsabilité sur les contenus et informations et plus généralement sur l'ensemble des données transmises par le client (support papier, photos, codes, etc.) pour les besoins de la prestation de services. Le client garantira **TEC2REC** à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers de ce fait.

11. LIMITATION DE RESPONSABILITE

Il est expressément convenu entre les parties que **TEC2REC** n'est tenue que d'une obligation de moyens. En conséquence, sa responsabilité ne pourra être engagée que sur une faute de sa part prouvée par le client. De manière expresse, **TEC2REC** ne saurait être tenue pour responsable des préjudices indirects que pourrait subir le client tels que notamment préjudice commercial, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, atteinte à l'image de marque qui pourraient résulter d'un manquement de **TEC2REC** à ses obligations contractuelles. Toute action dirigée contre le client par un tiers constitue un préjudice indirect. Nonobstant ce qui précède, il est expressément convenu entre les parties que la responsabilité de **TEC2REC**, en cas de faute prouvée par le client, est expressément limitée au montant des sommes payées par le client au titre du contrat de prestation dans les 6 mois précédant le fait générateur du dommage.

12. SOUS-TRAITANCE

TEC2REC est autorisée, sans instructions écrites contraires du client, à sous-traiter l'intégralité ou une fraction du travail commandé par le client.

V. Prestations de Mise en Relation

Objet :

TEC2REC a pour mission de mettre en relation le prospect avec l'Entreprise prestataire de service de recrutement de stagiaire à l'international basée aux USA.

Le Prospect diligente à l'apporteur d'affaires de transmettre ses coordonnées et les informations relatives à son besoin en recrutement (cf. conditions particulières annexées) auprès de l'Entreprise prestataire du service de recrutement du stagiaire à l'international.

1. DUREE DE LA MISE EN RELATION ET MODALITE

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée qui prendra fin automatiquement par l'intégration du ou des stagiaires recherchés, comme indiqué dans les conditions particulières annexées. **TEC2REC** bénéficie de l'exclusivité de la mise en relation en tant qu'apporteur d'affaires, de plus l'apporteur d'affaires gardera cette exclusivité pour le ou les autres besoins en recrutement d'un stagiaire à l'international, sauf dérogation fixée dans les conditions particulières pour une durée de un (1) an.

La mission de **TEC2REC** en tant qu'apporteur d'affaires est limitée à la mise en relation avec l'Entreprise prestataire de service de recrutement de stagiaire à l'international. Aucune garantie n'est donnée par **TEC2REC**.

TEC2REC n'est pas responsable des modalités contractuelles à venir et des conditions d'exécution de la prestation de service entre le Prospect et l'Entreprise prestataire de service du recrutement du stagiaire à l'international ; Le prospect faisant son affaire personnelle de l'appréciation du ou des stagiaires et de leurs compétences aussi bien avant la signature de la convention de stage qu'au cours de l'exécution de celui-ci.

2. CONDITIONS PARTICULIERES

Les conditions particulières constituent une annexe indissociable des conditions générales relatives au contrat d'apport d'affaires conclu entre les deux parties quant à la mise en relation. Elles déterminent les coordonnées de l'entreprise émettrice du besoin en Recrutement de Stagiaire ainsi que le descriptif détaillé du profil de poste.